



Dette ancienne racheté par credirec

Par **véronique tanneau**, le **30/12/2010 à 14:48**

Bonjour,

j'ai reçu ce jour courrier de la société crédirect me réclamant 2922,22euros d'un crédit cofidis dattant de 1989, j'ai lu pas mal de choses sur le net notamment que c'était surtout de l'arnaque, je sais que je leur devais encore de l'argent, j'ai retrouvé dans mes archives un procès verbal de saisie attribution du 17/08/1992, j'ai arrêté de payer en 2000 je crois au vu des mandats cach que j'ai en 2002 dernier courrier reçu d'un huissiers je devais encore 1475,36 euros, n'y a t il pas prescription je fais ce jours un courrier AR à credirec leur demandant une copie du titre exécutoire original, est ce la saisie attribution que j'ai je n'ai rien d'autre en ma possession, j'ai vu sur les différents forum que sans ce titre on ne pouvait rien me réclamer. Merci de votre réponse. Mme Tanneau

Par **mimi493**, le **30/12/2010 à 15:42**

S'il y a eu saisie-attribution, alors c'est que le créancier disposait d'un titre exécutoire (donc que vous êtes passé en jugement, l'avis de saisie-attribution doit en parler). Dans ce cas, la prescription est de 30 ans.